

programmes d'excellence physique à l'échelle nationale. Leurs efforts se sont orientés vers la diffusion de l'information, la mise au point d'exercices physiques à faire chez soi, la formation d'un personnel compétent en la matière et l'information au sujet des programmes d'aptitude physique à l'intention des employés.

Conseil consultatif
national

Le Conseil consultatif national de la santé et du sport amateur conseille le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social sur les lignes de conduite pertinentes à adopter. Le Conseil se compose de trente membres, nommés pour une période d'au plus trois ans et choisis en raison de l'intérêt qu'ils portent aux activités appuyées par le programme et de l'expérience qu'ils ont acquise dans ces domaines. Il doit compter au moins un représentant de chaque province.

Le Conseil comprend des personnes qui possèdent de l'expérience dans les compétitions nationales et internationales, des professeurs en éducation physique, des médecins, des directeurs de programmes de loisirs et d'autres personnes dont les connaissances spécialisées peuvent être un atout pour le Conseil.

Cet organisme, agissant à titre consultatif, concentre ses efforts sur les divers aspects de la planification du programme.

Relations fédérales-
provinciales

Le domaine de la santé et du sport amateur est de juridiction fédérale, provinciale et municipale. Plusieurs des programmes provinciaux ont été mis en oeuvre et appuyés par des accords sur le partage des frais avec le gouvernement fédéral, et sont restés en vigueur jusqu'en 1970. Même s'il n'y a plus de semblables accords, la coopération continue cependant d'exister pour ce qui est de certains programmes d'intérêt mutuel comme par exemple, les Jeux du Canada. Il y a des bureaux régionaux à Vancouver et à Winnipeg et il existe à Ottawa un bureau desservant les provinces atlantiques. Des subventions spéciales sont accordées aux régions défavorisées du pays.

RP/A
